

Arret de la pension alimentaire

Par candyce, le 24/09/2011 à 00:47

Bonjour,

la pension alimentaire versé a mon ex femme pour mon fils est prelevé directement sur mon salaire sur decision d huissier, mon fils a 19 ans il travaille en cdi touche un bon salaire, comment annuler le paiement de la pension? a qui dois je m adresser pour arreter le paiement qui est prélevé sur mon salaire?

merci

Par corimaa, le 24/09/2011 à 01:05

Bonsoir, relisez le jugement. Est-il marqué que la pension s'arrete dès que l'enfant est autonome financierement ? Si oui, vous presentez ce jugement à l'huissier avec copie des fiches de paie de votre fils.

Sinon, vous saisissez le jaf du domicile de votre fils, voire vous faites une requete pour que ça aille plus vite et vous demandez l'arret de la pension pour les raisons evoquées